

COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANCAISE DE JUDO-JUJITSU. KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Circuit Départemental Animations Jeunes



Saison 2018/2019



Adresse : 47 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 Limoges Martial BOUCHAUD ☎ : 06.25.75.60.15 - ⊟martialbouchaud.judo@gmail.com

Article 1 : Définition

Le circuit départemental « Animations Jeunes » est un circuit ouvert à tous les judoka des clubs du département de la Haute-Vienne.

Ce circuit se déroulera en plusieurs manifestations dans des clubs supports du département et une remise de récompenses finale aura lieu au dojo R. Lecomte de Limoges.

Article 2 : Cahier des charges

Les clubs souhaitant faire partie du circuit départemental doivent en faire la demande auprès du comité.

Certains éléments sont obligatoires pour bénéficier du « LABEL DEPARTEMENTAL ».

Les clubs hôtes s'engagent à faire connaître le lieu, la date et les horaires exacts de la manifestation au comité départemental avant le 30 septembre 2018 afin que celui-ci donne son approbation avant diffusion aux clubs.

Les clubs s'engagent à ouvrir leur manifestation à tous les clubs du comité départemental de la Haute-Vienne.

Les clubs s'engagent à renvoyer les résultats de la rencontre au comité départemental dans les plus brefs délais sous fichier EXCEL.

Les clubs doivent également disposer de leur propre matériel : balance, chronomètre, ceinture rouge...

Les clubs supports sont encouragés à donner des récompenses à la fin de leur manifestation.

Article 3 : Public

Ce circuit est réservé aux judoka des catégories :

Micro-poussins né(e) en 2013-2014.

Mini-poussins né(e) en 2011-2012.

Poussins né(e) en 2009-2010.

Grade minimum : Ceinture blanche (sous la responsabilité de l'enseignant référant du club).

Passeport sportif en règle : (conseillé)

Timbre de licence de la saison en cours.

Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo jujitsu. (Se référer au règlement intérieur de la FFJDA Annexe 7 - règlement médical - article 8).

Article 4 : Catégories de poids

Regroupement morphologique conseillé dans la limite des 10%

Article 5 : Arbitrage

L'arbitrage sera effectué selon les règles FFJDA.

Les clubs désirant bénéficier de la mise à disposition de l'école d'arbitrage doivent en faire la demande auprès du responsable de la commission arbitrage. (arbitragejudo87@gmail.com).

Article 6: Echauffement

Un échauffement collectif sera organisé avant le début de chaque rencontre. L'échauffement sera dirigé par un judoka du club accueil (enseignant titulaire, en formation, assistant club, animateur suppléant ou ceinture noire).

Article 7: Formule d'animation

Le contenu est libre, mais soumis à la validation de la commission sportive départementale.

Le club accueil s'engage à respecter les règles et les recommandations fédérales pour ces catégories d'âges.

Article 8 : Inscriptions

Pas de frais d'inscription.

Les judoka devront être inscrits obligatoirement par extranet.

Article 9 : Remise de récompenses

Les remises de récompenses se feront de la manière suivante :

Micro-poussins: prise en compte de la participation

4 participations : médaille d'or 3 participations : médaille d'argent 2 participations : médaille de bronze 1 participation : diplôme

Mini-poussins: prise en compte de la participation

5 participations : médaille d'or 4 participations : médaille d'argent 3 participations : médaille de bronze 1 ou 2 participation(s) : diplôme

Poussins : Barème* de points sur 5 animations

De 50 à 35 points : médaille d'or De 34 à 25 points : médaille d'argent De 24 points à 15 points : médaille de bronze Moins de 15 points : diplôme

* $(1^{er} \rightarrow 10pts; 2^{eme} \rightarrow 7pts; 3^{eme} \rightarrow 5pts; 4^{eme} \rightarrow 3pts; Participation \rightarrow 1pt)$

